

Etude du profil de pauvreté à partir des données de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1994

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie, CD-Rom de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1997.

1. Position du problème

Diverses approches existent dans la littérature pour aborder l'étude du profil de pauvreté. Deux catégories de ces approches ont été adoptées au Burkina Faso : une approche dite « absolue » et une approche dite « relative ».

L'approche de la pauvreté par un seuil absolu national de pauvreté, vise à définir de manière relativement objective un but chiffré, « objectif de politique » à intégrer dans les stratégies économiques et sociales, pour affranchir les pauvres.

L'approche de la pauvreté par le biais des seuils relatifs repose généralement sur une démarche de découpage de la population totale en percentile d'un ordre donné sur l'échelle des niveaux de vie. L'option des quintiles adoptée dans cette étude, percentiles d'ordre 5, permet de décomposer sur l'échelle des niveaux de vie la population en cinq fractions de 20% chacune évoluant comme suit: extrêmes pauvres (1er quintile), pauvres modérés (2^e quintile), niveau de vie moyen (3^e quintile) et non pauvres (4^e et 5^e quintile). L'approche par les quintiles se double d'un choix arbitraire de seuil absolu correspondant au deuxième quintile.

Quelle que soit l'approche retenue, les besoins de la stratégie d'actions contre la pauvreté commandent la définition rigoureuse ou arbitraire d'un seuil ou d'une ligne de pauvreté. Les deux approches combinées dans la présente étude devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

1° Quelle ligne « objectif » peut-on rigoureusement se donner comme frontière à partir de laquelle il conviendrait de bâtir les actions d'affranchissement des pauvres?

2° Quelles sont les caractéristiques de la population lorsque l'on passe de la pauvreté à la non pauvreté de manière générale, de manière spécifique autour de la ligne de pauvreté, dans l'espace, les branches d'activités, le genre, les types de ménages, etc. ?

3° Quelles sont les contributions et influences spécifiques des pauvres et non pauvres aux caractéristiques globales de la population et de la pauvreté ?

4° Quel peut être l'équivalent monétaire des impacts des politiques minimales de lutte contre la pauvreté à engager, en termes de montants à générer ou potentiellement transférables pour affranchir les pauvres?

La démarche statistique d'étude du profil de pauvreté dans un pays donné consiste :

- sur une échelle définie de niveau de vie (ou de pauvreté) à rechercher une frontière, absolue ou relative, entre la pauvreté et la non pauvreté ;
- à définir et à calculer, la frontière ou ligne de pauvreté étant définie, les indicateurs de mesure et d'analyse du phénomène de la pauvreté sous l'angle des groupes d'individus significatifs, statistiquement, socialement et/ou géographiquement homogènes.

2. Les données

L'élaboration de l'étude du profil de pauvreté nécessite une enquête détaillée sur les conditions de vie des ménages couvrant le pays entier. La présente étude est basée sur les résultats de l'Enquête Prioritaire conduite d'Octobre 1994 à Janvier 1995. La structure du questionnaire utilisé est basée sur le modèle standard de l'enquête prioritaire. Un questionnaire séparé fut utilisé pour collecter les

données sur les prix des principaux produits ainsi que sur les caractéristiques spécifiques au niveau des communautés. La taille de l'échantillon est de 8 642 ménages.

En résumé, l'indicateur de bien-être pour cette étude est les dépenses totales réelles des ménages per capita. Les revenus n'ont pas été utilisés car les déclarations de revenu ne sont pas fiables. Même si cela s'avère être la meilleure mesure de bien-être disponible, elle souffre de quelques faiblesses empiriques. Avant de caractériser le phénomène de la pauvreté au Burkina Faso, il est nécessaire de trouver une définition de la pauvreté qui est à la fois robuste théoriquement et facile à opérationnaliser. Pour ce faire, on se doit de suivre les trois étapes suivantes :

- (i) l'identification d'un indice adéquat pour la mesure du bien-être au niveau individuel ;
- (ii) l'identification, basée sur le même indice, d'une valeur qui sépare les pauvres des non-pauvres de seuil de pauvreté ;
- (iii) le choix d'un indice de pauvreté qui capture de façon convenant les différentes dimensions de la pauvreté.

3. Mesure du bien-être des ménages

Cette première étape est probablement la plus difficile étant donné que le concept de bien-être est à la fois multidimensionnel et subjectif. Il est multidimensionnel parce que plusieurs de ses composantes ne sont pas facilement transformables en un simple numéraire. Il est subjectif à cause du problème habituel de la comparaison interpersonnelle des niveaux d'utilités. Malgré ces problèmes, il est généralement admis qu'une mesure monétaire représente la meilleure façon de mesurer le bien-être au niveau individuel.

Une mesure monétaire du bien être demande la disponibilité de données exhaustives sur le niveau de revenus et/ou de dépenses des ménages. Mais, il est important de faire attention à la définition de ces niveaux. Sur le plan théorique, on fait implicitement l'hypothèse que les transactions du ménage se font au sein du système de marché. Ainsi, dans le contexte d'un pays en développement où une partie importante des transactions se réalisent à l'extérieur du système de marché (c'est-à-dire paiement en nature), il est important d'attribuer une valeur monétaire à ces transactions hors marché et de l'inclure dans la mesure du bien-être.

Une autre question importante est que les données sur les revenus et les dépenses sont recueillies au niveau des ménages plutôt qu'au niveau des individus, reflétant ainsi l'importance du partage du revenu et des biens publics au sein des ménages. Ceci a pour implication que le niveau des revenus ou des dépenses (comme base de mesure pour le niveau de bien-être) ne peut être mesuré de façon satisfaisante qu'au niveau des ménages. Cependant, les ménages diffèrent grandement par rapport à leur taille et leur composition. Étant donné que notre intérêt premier est le bien-être des individus, il est important que les différences en taille et composition soient prises en considération. Théoriquement, il serait préférable de diviser le revenu ou les dépenses totales du ménage par le nombre d'équivalent-adultes de celui-ci. Mais en pratique, étant donné qu'il n'existe pas de tels indices pour le Burkina Faso, la valeur du revenu ou des dépenses par habitant a été utilisée.

Ceci aura probablement pour effet de sous-estimer le bien-être des ménages à forte proportion d'enfants ainsi que les ménages de grande taille à cause des économies d'échelles. Un autre problème avec cette approche basée sur les revenus ou dépenses des ménages est que nous traitons tous les membres du ménage également, négligeant ainsi l'inégalité du niveau de consommation des individus par rapport à leurs besoins au sein des ménages.

Pour classer les individus selon le degré de pauvreté (ou en pauvres et non pauvres), un indicateur du niveau de vie proche du revenu par tête dans un ménage a été calculé. L'indicateur proposé est l'indice des dépenses. Il est déterminé sur la base des résultats de l'enquête prioritaire comme étant égal à la somme des principales utilisations des revenus du ménage. Ce sont les dépenses en achats (acquisitions payantes) ou en autoconsommation des biens ou services alimentaires ou non alimentaires (santé, éducation, habitation, habillement, transport, transferts, loisirs, etc.) effectuées par les membres du ménage. Ces dépenses peuvent se faire pour la satisfaction des besoins individuels ou collectifs, dans les ménages ou à l'extérieur des ménages.

L'indice des dépenses ainsi défini, prend en compte toutes les utilisations possibles des revenus du ménage puisqu'il inclut en plus des acquisitions des biens et services de consommation, l'autoconsommation, l'épargne et les autres transferts. A défaut d'une estimation directe des revenus du ménage, l'indice des dépenses en donne une idée très proche.

4. Choix du seuil de pauvreté

Le choix d'un seuil de pauvreté est, au moins en partie, un processus subjectif. Si on utilise un concept absolu de la pauvreté et la consommation par tête comme mesure du bien-être, le seuil de pauvreté représenterait le niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Mais une telle définition du seuil pose le problème de la définition de la subsistance qui est en partie subjective. Il est difficile de définir les besoins minima en aliments à fortiori de les définir pour les produits non alimentaires.

La ligne de Pauvreté ou le seuil de pauvreté est le niveau normatif des dépenses en dessous duquel les individus sont pauvres. A cet égard l'analyse ici sera menée en terme de pauvreté absolue c'est à dire que l'approche passera par l'estimation du coût d'un volume de biens susceptibles de couvrir les besoins de consommation courante.

En absence des données d'une enquête Budget-consommation susceptibles de fournir des indicateurs favorisant l'élaboration d'un seuil de pauvreté absolu, la détermination de la ligne sera basée sur les données issues des sources suivantes :

- Une table de composition des principaux aliments consommés au Burkina Faso fournie par le service de nutrition (du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales) ;
- Une table des besoins nutritionnels par tranche d'âge et sexe au Burkina Faso ;
- L'enquête nationale stocks paysans et consommation de céréales (INSD) ;
- Les prix à la consommation en Octobre 1994 (base de l'enquête prioritaire).

La démarche analytique consiste à partir d'une base de consommation calorique normative, adulte et journalière pour arriver à des dépenses annuelles minimales, marquant la frontière entre la pauvreté et la non pauvreté. Les étapes de détermination de ces dépenses sont les suivantes :

(i) Détermination du besoin calorique journalier normatif par adulte

Le besoin calorique journalier d'un adulte est estimé à 2 283 calories. Ces 2 283 calories ont été obtenues en prenant la moyenne des besoins caloriques pondérés par la population de plus de 15 ans rangée selon la tranche d'âge (entre 15 et 65 ans).

(ii) Conversion du besoin calorique journalier normatif par adulte en quantités journalières de nutriments

L'enquête nationale stocks paysans et consommation de céréales renseigne que le sorgho et le mil constituent les aliments de base; aussi, ont-ils été considérés et choisis pour estimer les dépenses alimentaires nécessaires à l'obtention de ces 2 283 calories.

D'autre part, l'enquête fournit des données de consommation moyenne de ces céréales par personne ; ce qui permet d'avoir une structure de consommation de ces céréales.

(iii) Calcul des dépenses alimentaires annuelles par adulte : valorisation des quantités journalières de nutriments par adulte.

A l'aide de la table de correspondance des produits en calories, les 2 283 calories sont converties en quantités journalières de nutriments. Ils ont été ensuite valorisés avec les prix du mois d'octobre 1994. On valorise et on ramène à l'année.

(iv) Détermination des dépenses non alimentaires annuelles par adulte : hypothèse de proportionnalité entre dépenses alimentaires et dépenses non alimentaires.

L'observation de la structure des dépenses fait ressortir que les dépenses de vie courante pour les besoins autres que alimentaires (logement, habillement, santé...) pour les individus placés autour de la norme alimentaire constituent 47% des dépenses totales.

(v) Calcul d'un seuil absolu de pauvreté et éventuellement d'un seuil absolu d'extrême pauvreté (somme des dépenses alimentaires et non alimentaires).

On estime que les dépenses alimentaires sont incompressibles et que l'extrême pauvreté entraîne une compression des dépenses non alimentaires. De l'observation de la distribution des dépenses, on évalue à 46% des dépenses alimentaires, le montant des dépenses non alimentaires pour les extrêmes pauvres.

L'approche a permis de faire ressortir un seuil de pauvreté absolu de 41 099 F CFA et un seuil d'extrême pauvreté absolu de 31 749 F CFA.

5. Indice de pauvreté

Ayant défini une mesure du bien-être (Y_i pour l'individu i) et déterminé un seuil de pauvreté (Z), il ne reste plus qu'à élaborer des indicateurs permettant d'appréhender les principales dimensions de la pauvreté au Burkina Faso. Ces indicateurs sont des indices spéciaux qui mesurent étendue, profondeur et sévérité. Ces indices peuvent être dérivés comme cas spéciaux de l'indice de pauvreté P_α développé par Foster, Greer et Thorbecke (1984) et défini comme suit :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha$$

où les individus sont classés en ordre croissant, à partir du plus pauvre ($i=1$) au plus riche ($i=n$, où n est la population totale), où q est le nombre d'individus considérés comme pauvres, et α est un paramètre représentant l'importance placée sur le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres. L'étendue de la pauvreté (la proportion de la population définie comme étant pauvre, $P_0 = q/n$) peut être obtenue comme un cas spécial où $\alpha = 0$, tandis que la profondeur de la pauvreté peut être définie comme P_1 et la sévérité comme étant P_2 .

Au delà des indices de pauvreté, deux autres voies d'études ont été utilisées pour appréhender les caractéristiques de la distribution des individus. Il s'agit d'une part de l'analyse de la variance qui permet de saisir l'homogénéité ou l'hétérogénéité entre les individus et les différentes strates et d'autre part les indices de GINI qui permettent de saisir le caractère égalitaire ou non de la distribution.

L'étude du profil de pauvreté constitue le point de départ d'une prise en compte plus rigoureuse de l'objectif de réduction de la pauvreté dans les politiques économiques, financières et sociales. Elle doit être nécessairement suivie d'une série d'études plus fines, plus spécialisées visant à définir des actions et mesures concrètes et cohérentes dans le cadre d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté.

6. Déflateurs des dépenses des ménages

Les dépenses observées au niveau des ménages sont nominales. Elles ne peuvent pas se prêter à une comparaison dans l'espace (entre les différentes strates) ni dans le temps (entre le début et la fin de la collecte des données). Il fallait donc déterminer un déflateur de ces dépenses pour les ramener toutes à une base comparable à travers un indice de prix.

Les données sur les prix disponibles dans l'étude du profil de pauvreté sont issues de quatre sources :

- l'Enquête Communautaire réalisée au cours de l'Enquête Prioritaire ;
- les prix homologués fournis par l'Administration ;
- le Système d'Information sur le Marché céréalier (S.I.M.) du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat ;

- le Service des Prix de l'I.N.S.D.

La première source des données n'a pas pu être utilisée car ces données ne permettent pas de faire une comparaison d'une localité à une autre. En effet, les unités locales diffèrent d'une localité à l'autre et ces unités n'ont pas été converties en une unité standard (en Kg ou en litre). La plupart des produits sont vendus en "tas" dans les zones rurales et ces tas sont d'une composition disparate au sein d'un même marché à fortiori d'une localité à l'autre. Si le passage de l'équipe de collecte dans une localité ne coïncide pas avec le jour du marché, il n'y a pas d'enquête communautaire dans la localité. Enfin, aucune enquête communautaire n'a été réalisée à Ouagadougou.

Les informations de la deuxième source ne concernent que les produits manufacturés ou importés de grande consommation (pétrole, sucre, riz, etc.) mais rien ne permet de savoir si c'est le prix plafond ou prix plancher (publié par cette source) qui est utilisé sur tel marché dans la localité.

Les données du S.I.M. sont collectées sur trente sept (37) marchés à travers tout le pays. Ces marchés sont répartis dans des zones rurales et urbaines, au sein des "régions économiques", découpage propre au S.I.M. et qui a une relation avec les C.R.P.A. (Centre Régional de Promotion Agro-pastorale). Toutes les provinces ne sont pas concernées par le S.I.M. Pour les besoins de l'étude, nous avons dispatché ces marchés au sein des huit (8) strates retenues dans l'Enquête Prioritaire. Les prix sont relevés sur une base hebdomadaire au détail à la fois au producteur (correspondants aux transactions entre un commerçant et un producteur) comme au consommateur (correspondants aux transactions entre un consommateur et un commerçant ou un producteur). Ces prix sont exprimés en F CFA/KG après une conversion des prix relevés en F CFA/Unité de Mesure Locale. Les prix moyens mensuels du mil et du maïs, principales céréales consommées au niveau de cette source ont été retenus. Cependant, il faut noter que dans certains cas, sur le même marché, le prix au producteur est supérieur au prix au consommateur. Cette situation est expliquée par le service du S.I.M. par :

- la confusion des Unités de Mesures Locales (U.M.L.) (qui bien qu'ayant la même appellation peuvent avoir des volumes variables) ;
- la manière d'utiliser les U.M.L. qui varie suivant les acteurs en présence d'U.M.L. est plus ou moins bien remplie, donnant des poids différents pour un même prix S.I.M.).

Enfin, les données du S.I.M. ne portent que sur les céréales (mil local, maïs blanc, et sorgho blanc). Dans notre étude, nous retiendrons les informations sur le mil et le maïs.

Les données issues du service des prix de l'I.N.S.D sont regroupées en deux volets : un volet "produits alimentaires périssables" et un volet "produits alimentaires non périssables" dans lequel nous avons substitué les informations sur le mil et le maïs par celles issues du S.I.M.. Cette enquête a pour objectif de calculer un indice régional au Burkina Faso.

Pour le premier volet, deux collectes ont été effectuées d'une au mois de Février et l'autre au mois de Juillet) dans les chefs-lieux des douze (12) Directions Régionales de l'Economie et du Plan (D.R.E.P.) et trois (3) antennes régionales de D.R.E.P. Ces points de collecte ont été repartis au sein de nos huit (8) strates d'étude. Mais la strate n°3 est vide : les résultats des calculs effectués à la strate n°4 qui lui est proche au point de vue habitude de consommation lui ont été imputés. Il a été calculé les moyennes mensuelles par strate pour les mois de collecte : Février et Juillet.

Pour le second volet, le service des prix de l'I.N.S.D. suit les mêmes marchés que le service du S.I.M. et reconduit les données de ce dernier pour les céréales (mil, maïs, sorgho). Les marchés ont été ainsi repartis au sein des strates d'étude. Les données complètes et fiables existent sur quatre (4) mois : d'Avril à Juillet. Des moyennes mensuelles par strate sur ces quatre mois ont été calculées.

En définitive, l'indice a été calculé à partir des données du service du S.I.M. et du service des prix de l'I.N.S.D. Seul le mois de Juillet où les données ont été bien collectées pour les deux volets a été considéré pour en faire un indice spatial. Cependant, le meilleur indicateur aurait été les données issues de l'enquête communautaire.

Un indice a été calculé pour Ouagadougou et un pour Bobo-Dioulasso. Puis l'indice de Ouagadougou a été pris comme référentiel pour calculer un indice synthétique de la strate Ouagadougou et Bobo-

Dioulasso. Les indices des autres strates sont calculés en prenant comme base celui de la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso. Donc l'indice spatial (pour les huit strates) a pour base 100 pour la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso.

Comme l'enquête s'est déroulée d'Octobre 1994 à Janvier 1995, il fallait introduire une composante temporelle à l'indice pour tenir compte de l'inflation des prix. L'indice des prix de Ouagadougou en Octobre 1994 a été pris comme base 100. L'indice spatial de Ouagadougou en Juillet a été chaîné à celui d'Octobre. On a pu donc établir un indice pour la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso en Octobre 1994 en tenant compte de l'inflation de prix observée uniquement sur l'indice de Ouagadougou. Comme les autres indices sont indexés sur l'indice de la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso, les mouvements de ce dernier au cours des mois de Novembre, Décembre et Janvier se répercutent sur les autres indices spatiaux.

Ainsi a été construit un indice ayant une composante spatiale et une composante temporelle. Chaque composante a deux volets : un volet alimentaire et un volet non alimentaire.

7. Estimation des dépenses de logement par une fonction hédonique

Au cours de la collecte de l'Enquête Prioritaire, certaines informations sur la valeur locative des loyers n'ont pu être saisies. Soit que les occupants sont propriétaires ou co-propriétaires ou sont logés gratuitement ou même autres cas de figure que des locataires. Il fallait donc imputer des valeurs locatives aux personnes non locataires pour que les dépenses de ces derniers soient comparables à celles des ménages locataires (en location-simple ou en location-vente).

Pour cela, les caractéristiques des maisons d'habitation ont été appréhendées sous forme de variables "dummy" en deux étapes :

- la première étape a consisté à regrouper les modalités des rubriques de la variable logement et confort en de nouvelles modalités homogènes et exhaustives ;
- la seconde étape a consisté à faire de la régression multiple avec comme variable dépendante, le logarithme népérien de la valeur déclarée de l'autoconsommation (LNAUTO) ou de la valeur effectivement payée (LNCASH) ou même la somme des deux variables LNAUTO et LNCASH (LNTOTAL). Si la valeur n'est pas saisie pour un ménage donné, on met zéro dans la variable dépendante.

Après une première régression, les variables explicatives n'ayant pas de coefficients significativement différents de zéro ont été éliminées. La régression avec la variable LNCASH est moins bonne qu'avec LNTOTAL et encore moins qu'avec la variable LNAUTO.

La spécification avec la variable LNTOTAL a été retenue. La contraction des variables se trouve dans le programme de même que les résultats de l'ajustement.

De cette spécification de LNTOTAL, a été calculé un indice synthétique du loyer avec comme base 100 à la strate 8 (Ouagadougou-Bobo-Dioulasso). Les résultats sont les suivants :

Strates Indice

Strates	Indice loyer
Ouest	0,61
Sud	0,68
Centre-Nord	0,76
Centre-Sud	0,70
Nord	0,58
Sud-Est	0,68
Autres villes	0,80
Ouaga-Bobo	1,00